

BON DE COMMANDE

A retourner avec votre règlement à :
 U.D.C.I.A. – CCI Saône Doubs – 1 rue Victor Dollé – Zone Technologia – 70000 VESOUL
 Email : m.nief@saone-doubs.cci.fr
 Pour tout renseignement appelez le 03.84.96.71.26



N° de client :
 (cadre réservé à l'UDCIA)

N° de commande :
 (cadre réservé à l'UDCIA)

ADRESSE DE FACTURATION	ADRESSE DE LIVRAISON (si différente)
RAISON SOCIALE : _____	RAISON SOCIALE : _____
SIRET : _____	NOM DU CONTACT : _____
NOM DU CONTACT : _____	ADRESSE : _____
ADRESSE : _____	_____
CP / VILLE : _____	CP / VILLE : _____
TELEPHONE : _____	TELEPHONE : _____
MAIL : _____	MAIL : _____

PERSONNALISATION DE VOS CHEQ'KADO 70
 merci d'écrire en MAJUSCULE ; 200 caractères maximum (espaces compris)

Codes évènements URSSAF	Rayons à choisir
C001 Fête des Mères	Équipement maison mode beauté loisirs gastronomie
C002 Fête des Pères	Équipement maison bricolage mode loisirs parfumerie gastronomie
C003 Sainte Catherine	Équipement maison mode beauté loisirs gastronomie
C004 Saint Nicolas	Équipement maison bricolage mode beauté loisirs gastronomie
C005 Naissance	Puériculture layette jouet mobilier enfant
C006 Mariage / PACS	Équipement maison loisirs voyage mode cadeau beauté gastronomie bricolage
C007 Médaille du travail	Équipement maison bricolage mode beauté loisirs gastronomie
C008 Retraite	Équipement maison bricolage mode beauté loisirs gastronomie
C009 Rentrée scolaire	Fournitures scolaires vêtements sport micro
C010 Noël des enfants	Jouets jeux vêtements sport audiovisuel
C011 Noël des adultes	Équipement maison bricolage mode beauté loisirs gastronomie

REPLISSEZ LE DETAIL DE VOTRE COMMANDE

COMMANDE DE VOS CHEQU' KADO 70				
CODE EVENEMENT	VALEUR FACIALE D'1 CHEQUE	NOMBRE DE CHEQUES (et non de carnets)	VALIDITE (Max 12 mois)	TOTAL
EX : C010	20 €	100	3 mois	2 000 €
Frais d'expédition + Assurances (facultatif) (envoi en recommandé AR)				10 €
Montant TTC des CHEQ'KADO 70 commandés :				TOTAL 1 €

SERVICES ASSOCIES A VOTRE COMMANDE DE CHEQ'KADO 70			
Prestations	Quantité	Prix TTC	Total TTC
Enveloppe cadeau standard (tarif dégressif à partir de 500 ex.)		0,36 € / enveloppe	
MONTANT DES FRAIS DE PRESTATIONS DE SERVICES			
TOTAL 2			

MONTANT TOTAL TTC DE LA COMMANDE : TOTAL 1 + TOTAL 2 =
 _____ €

REGLEMENT (A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU BON DE COMMANDE)

chèque libellé à l'ordre de l'UDCIA

virement : utilisez le RIB ci-dessous (joindre copie de l'ordre de virement)

Mandat administratif Chorus : utilisez le RIB ci-dessous et communiquez votre n° d'engagement et votre SIRET

RELEVÉ IDENTITÉ BANCAIRE (POUR RÈGLEMENT PAR VIREMENT)

Domiciliation : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Titulaire du compte : UDCIA
 IBAN FR76 3000 3003 0500 0503 6522 397
 BIC SOGEFRPP

Date :
 Signature et cachet :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1

CLAUSES GÉNÉRALES

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse écrite de notre part.

ARTICLE 2

FORMATION DU CONTRAT

La commande est effective par la signature du bon de commande et par l'apposition du cachet commercial. Toute commande de chèques du client n'est considérée comme définitive par l'UDCIA que si elle est impérativement accompagnée du règlement correspondant.

ARTICLE 3

LIVRAISON ET TRANSPORT

La participation aux frais d'expédition comprend l'acheminement et l'assurance perte ou vol sur le trajet. Les chèques sont sous la responsabilité du client à compter de la remise de ceux-ci, quelque soit le mode de réception, bordereau de livraison ou d'expédition signé et tamponné. Les éventuels dommages constatés à la remise du colis devront faire l'objet de réserves formelles sur le bordereau de livraison, à défaut, c'est au client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport. Si la livraison est retardée pour une raison indépendante de la volonté de l'UDCIA, elle sera réputée avoir été effectuée à la date d'envoi. Le délai prévu est indiqué à titre purement indicatif, le retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts. Le transfert de risque est opéré dès la réception par le client.

ARTICLE 4

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont payées au comptant sans escompte. Tout retard de paiement entraînera le versement d'intérêts de retard dont le montant sera celui qui résulte de l'application d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal (loi LME n°2008-776 du 4 août 2008) ces intérêts seront calculés sur la somme restant due, à compter de la date d'émission de la facture. En outre le non-respect des conditions de paiement ci-dessus définies, même d'une seule échéance, emportera déchéance du terme, la totalité des sommes restant dues devenant immédiatement exigible, sans aucune formalité et sans mise en demeure préalable.

Enfin le client s'engage à renvoyer immédiatement à l'UDCIA CCI Saône-Doubs, 1 rue Victor Dollé-70000 VESOUL, en cas de non respect des conditions de paiement, l'intégralité des chèques Kado 70 non encore payés. En cas d'enlèvement des chèques Kado 70 à l'un de nos points de distribution, le Client s'engage à régler sa commande par chèque bancaire. Enfin en cas de mise en œuvre d'une procédure de recouvrement, tous les faits encourus y afférent seront refacturés au Client en sus des intérêts stipulés.

ARTICLE 5

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

(loi 80-335 du 12.05.1980)

La propriété des chèques Kado 70 livrés est réservée à l'UDCIA jusqu'au paiement complet du prix des accessoires aux termes convenus. A défaut de paiement à l'échéance, l'UDCIA se réserve le droit de revendiquer les produits en stock sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable.

ARTICLE 6

OBLIGATIONS DE L'UDCIA

L'UDCIA s'engage à assurer la production et la fourniture des chèques Kado 70 commandés par le client. L'UDCIA s'engage à fournir la liste des enseignes acceptant ces chèques en mettant à disposition des utilisateurs, la liste des magasins agréés sur son site Internet. En toute hypothèse, le refus par un des magasins agréés chèques Kado 70 ou tout autre défaillance dudit magasin, ne pourra entraîner la responsabilité de l'UDCIA.

ARTICLE 7

PERTE OU VOL

L'UDCIA ne saurait être responsable en aucune manière dans l'hypothèse de perte, vol, destruction, falsification ou fraude des chèques Kado 70 intervenant après livraison effectuée chez le client. Les chèques perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un quelconque remboursement. Aucune interdiction ou opposition quelconque concernant l'acceptation d'un chèque par le réseau agréé ne sera possible.

ARTICLE 8

OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à promouvoir auprès de l'ensemble de ses utilisateurs le mode de paiement par chèques Kado 70 et à leur transmettre la liste des enseignes acceptant ces chèques comme moyen de paiement.

Les magasins ne seront pas tenus de rembourser les articles qui auront été totalement réglés ou partiellement au moyen de chèques Kado 70. Le client aura l'obligation d'informer tout porteur de chèques Kado 70 de leur date limite de validité et du refus qui leur sera opposé en cas d'utilisation postérieurement à leur date de validité.

Le non-respect de cette obligation par le client ne pourra en aucun cas engager vis-à-vis du porteur la responsabilité de l'UDCIA.

Dans l'hypothèse où le client n'aura pas été en mesure de transmettre à l'ensemble de ses utilisateurs la totalité des chèques Kado 70 pendant leur durée de validité, il aura la possibilité, dans un délai de 2 mois, à compter de l'expiration de ladite date, de retourner à l'UDCIA les chèques Kado 70 non utilisés. L'UDCIA adressera alors au client un avoir égal au montant réglé pour lesdits chèques.

Un échange sera adressé au client, déduction faite de 5% de la valeur faciale retournée. Dans le cas d'un échange, un forfait de réexpédition sera appliqué. Passé le délai de 2 mois, aucun avoir ou échange ne pourra avoir lieu.

Les chèques Kado 70 ne pourront en aucun façon faire l'objet d'un remboursement. Les chèques Kado 70 ayant déjà fait l'objet d'un échange ne pourront pas être échangés une seconde fois.

Toute annulation de commande, à l'initiative du client, devra obligatoirement être transmise par écrit, et entraînera la facturation des frais de neutralisation des chèques soit 5% HT du montant de la commande.

ARTICLE 9

CONFIDENTIALITÉ

Tous documents remis ou diffusés par l'UDCIA demeurent la propriété de cette dernière et ne peuvent donc être communiqués même en copie par le client ou ses utilisateurs à des tiers, pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 10

INTERDICTION A LA REVENTE

Sauf accord écrit de l'UDCIA, le client s'interdit de revendre les chèques Kado 70, l'UDCIA se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout client manquant à cette obligation et ce, sans préavis ni indemnités.

ARTICLE 11

DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies sont régies par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Liberté »), modifiée, et ses décrets d'application. Elles seront utilisées pour les besoins des services souscrits et sont destinées, à cette fin, au prestataire. Le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données nominatives le concernant ; ainsi qu'un droit d'opposition à leur traitement à des fins de prospection, exerçable auprès du siège social de l'UDCIA fixé au 1 rue Victor Dollé à Vesoul. Le client autorise l'UDCIA à le citer à titre de référence commerciale.

ARTICLE 12

TRIBUNAUX COMPETENTS

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'exécution des présentes sera de la compétence du Tribunal de commerce du siège social de l'UDCIA.